Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 031-200023596-20261120-BS_20261120_04-CC

réseau31 service public de l'eau

Date de la convocation	10 novembre 2026
Membres en exercice	18
Présents	15
Représentés	0

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2026

n°D20261120 - 04

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical et notamment son point B3-11 ;

Considérant que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* » ;

Considérant qu'à ce jour, nous recensons trois véhicules du parc automobile de Réseau31 comme étant obsolètes ou hors d'usage ;

Considérant que ces biens doivent faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de leurs futures cessions ;

Considérant que les biens du parc automobile seront, selon leur état, vendus ou détruits ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation et le déclassement des biens suivants :

Marque	Modèle	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC
RENAULT	PREMIUM	CZ-649-DE	VF622AVA000106763	09/05/2005
DAUDIN	3502 GR	CD-683-LB	VF93502GO12438016	30/03/2012
CATERPILLAR	302.7	2425PE	LJL02425	29/01/2015

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président